



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits de l'homme et libertés publiques

Question écrite n° 73731

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur les drames persistant des « enfants soldats » à travers le monde. En effet, dans différents pays, sur le terrain de plusieurs guerres civiles ou de conflits tribaux et ethniques, des enfants de 8 à 15 ans sont utilisés comme soldats. Ces « enfants soldats » dont l'utilisation s'est répandue sur plusieurs terrains d'opération sont un fléau qu'il convient d'endiguer, car il est à la fois contraire aux droits fondamentaux de l'enfant, mais aussi aux principes initiaux de la convention de Genève. Ce dossier des « enfants soldats » mériterait d'être considéré comme une priorité absolue de l'Organisation des nations unies, car il perpétue les horreurs de la guerre et l'agressivité dans des pays sur plusieurs générations. Ce phénomène laisse des dégâts incommensurables dans ces pays en proie par ailleurs au problème de la faim et de la misère. La France, patrie des droits de l'homme se doit de prendre une initiative forte, pour porter le flambeau de ce combat contre les « enfants soldats ». Il lui demande donc quelles initiatives elle compte prendre en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73731

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8628